



préavis et signature cdi

Par **maji**, le **31/05/2010** à **14:03**

Bonjour , j'ai signé un cdi dans une autre société que la mienne, je démissionne aujourd'hui, puis-je réduire on préavis en ca s de signature de cdi ailleurs?
merci à bientôt

Par **sparte consulting**, le **31/05/2010** à **14:47**

Bonjour,

vous pouvez demandez à être exempté de préavis. Toutefois, votre entreprise n'est d'une part pas obligée d'accepter et d'autre part encore moins obligée de vous le rémunérer si elle accepte votre exemption.

Au meme titre, si c'était votre employeur qui, de sa propre initiative vous exemptait de préavis, il serait contraint de vous le rémunérer.

Cordialement.